

MILLER THOMSON SENCRL

1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 3700

MONTRÉAL (QC) H3B 4W5
CANADA

**TÉL.** 514.875.5210 **TÉLÉC.** 514.875.4308

MILLERTHOMSON.COM

Le 13 juillet 2023

## **PAR SDE ET PAR COURRIEL**

Me Véronique Dubois Secrétaire RÉGIE DE L'ÉNERGIE 800, Place Victoria - Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2 Me Adina Georgescu Ligne directe : 514.871.5494 acgeorgescu@millerthomson.com

**OBJET:** 2<sup>ème</sup> Demande modifiée relative à une étude visant à évaluer l'interchangeabilité de

l'hydrogène et du gaz naturel dans le réseau de Gazifère Inc. (Phase 2)

Dossier de la Régie : R-4202-2022 (Phase 2)

Notre dossier : 111216.0133

## Chère consoeur,

La présente fait suite aux commentaires additionnels déposés le 4 juillet 2023 par les personnes intéressées dans le cadre du dossier en titre.

La réponse tardive de Gazifère est attribuable au fait que ni la soussignée ni le personnel de Gazifère n'a reçu notification pour l'informer de la réception d'une correspondance de la Régie :

- autorisant les personnes intéressées à déposer des commentaires additionnels à la suite du dépôt des réponses de Gazifère à la demande de renseignements n° 2 de la Régie;
- autorisant Gazifère à répliquer aux commentaires des personnes intéressées.

Ayant été informé ce jour de l'existence de cette correspondance de la Régie, Gazifère soumet sans délais ses commentaires en réplique à ceux des personnes intéressées.

Gazifère souligne d'emblée que les commentaires additionnels déposés par les personnes intéressées dépassent le cadre de la demande formulée par Gazifère dans la présente phase.

Gazifère souhaite rappeler que sa demande vise simplement à obtenir l'autorisation de comptabiliser les coûts liés à la phase 2 de l'étude relative à l'interchangeabilité de l'hydrogène dans le compte de frais reportés dont la création a déjà été autorisée aux termes de la décision *D-2022-141* et ce, jusqu'à leur intégration soit dans le cadre d'un dossier tarifaire ou dans le cadre d'un projet d'investissement qui pourrait être présenté à la Régie suivant les conclusions finales de l'étude.

Cette demande s'inscrit dans un contexte où Gazifère cherche à évaluer la résilience de son réseau gazier en présence d'hydrogène à différentes concentrations. Par la réalisation de la présente étude (Phase 1 et 2), Gazifère désire se positionner de manière à pouvoir pleinement suivre l'évolution rapide de la transition énergétique au Québec et participer activement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction des gaz à effet de serre. La récente entrée en vigueur des textes législatifs intégrant le concept de GSR démontre une intention claire du

gouvernement de mettre en place des mesures concrètes pour appuyer le recours à l'hydrogène dans la stratégie de transition énergétique de la province. La demande de Gazifère s'inscrit donc dans une démarche qui est dans l'intérêt de sa clientèle puisque son objectif est de préparer le réseau gazier existant de Gazifère ainsi que les équipements qui y sont associés et de contribuer stratégiquement à l'atteinte des exigences réglementaires et à la transition énergétique du Québec.

Or, les commentaires additionnels des personnes intéressées portent notamment sur l'interprétation du concept d'« interchangeabilité » de l'hydrogène , du « développement normal » du réseau gazier ou de l'absence de démonstration que l'injection d'hydrogène vert dans le réseau de Gazifère serait l'option la plus avantageuse pour sa clientèle. Gazifère soumet respectueusement qu'aux fins de sa demande dans le cadre de la phase 2 du présent dossier, ces sujets ne sont pas pertinents.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencrl

## (s) Adina Georgescu

Adina Georgescu ACG/

p.j.

c.c. Me Dominique Neuman – RTIEÉ

Me Pierre-Olivier Charlebois – FCEI

Me Camille Cloutier - ROEÉ

